

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 janvier 2014**

Décision n° **B-2014-4879**

commune (s) : **Bron**

objet : **Prestations de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un troisième bâtiment pour l'Institut universitaire de technologie (IUT) de l'Université Lyon 2 Lumière à Bron - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché public**

service : **Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 27 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 7 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip, Mme Pédrini, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, M. Bernard R. (pouvoir à M. Crédoz), Mme Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Calvel, Arrue, Barge, Charles, Sécheresse, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 6 janvier 2014**Décision n° B-2014-4879**

commune (s) : Bron

objet : **Prestations de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un troisième bâtiment pour l'Institut universitaire de technologie (IUT) de l'Université Lyon 2 Lumière à Bron - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché public**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2011-2263 du 18 avril 2011 modifiée par décision n° B-2011-2628 du 7 septembre 2011, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de prestations intellectuelles pour la prestation de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un troisième bâtiment pour l'Institut universitaire de technologie (IUT) de l'Université Lyon 2 Lumière à Bron.

Ce marché a été notifié sous le numéro 115398.11 le 21 juillet 2011 à groupement X'TO/Cholley Ingénierie/ Synapse Construction/Europe Acoustique/CSD Ingénieurs/Ouest Coordination pour un montant de 530 700 € HT, soit 634 717,20 € TTC.

Par décision n° B-2012-3253 du 10 mai 2012, le Bureau a autorisé un premier avenant financier pour un montant de 4 500 € HT, soit 5 382 € TTC, portant le montant total du marché à 535 200 € HT, soit 640 099,20 € TTC.

La Communauté urbaine, maître d'ouvrage pour la construction d'un troisième bâtiment pour l'IUT de l'Université Lumière Lyon 2, a été sollicitée par cette dernière afin d'intégrer un programme complémentaire à cette opération.

Avant les travaux de construction, le terrain d'assiette de l'opération servait de zone de stationnement "sauvage" aux véhicules de l'IUT et de l'Université.

L'opération de construction d'un troisième bâtiment pour l'IUT Lumière ne prévoit que des aménagements extérieurs très réduits autour du bâtiment (parvis, stationnement PMR, espaces verts).

Les prestations intellectuelles et les travaux supplémentaires porteront ainsi sur l'aménagement des abords immédiats du projet (voirie, stationnements et liaison piétonne) pour un montant de 259 000 € TTC pris en charge par l'Université dans le cadre d'une future convention financière établie avec la Communauté urbaine.

Le financement de ce programme complémentaire est intégralement pris en charge par l'Université Lumière Lyon 2 à hauteur de ce montant dans le cadre d'un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre l'Etat et la Communauté urbaine portant sur ce programme.

Cet avenant n° 2 d'un montant de 14 500 € HT, soit 17 400 € TTC, porterait le montant total du marché à 549 700 € HT, soit 657 499,20 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 3,58 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 2 au marché n° 115398.11 conclu avec groupement X'TO/Cholley Ingénierie/ Synapse Construction/Europe Acoustique / CSD Ingénieurs / Ouest Coordination pour les prestations de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'un troisième bâtiment pour l'Institut universitaire de technologie (IUT) de l'Université Lyon 2 Lumière à Bron.

Cet avenant d'un montant de 14 500 € HT, soit 17 400 € TTC, porte le montant total du marché à 549 700 € HT, soit 657 499,20 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux, individualisée le 15 juin 2009 pour un montant de 6 542 000 € en dépenses et 3 542 000 € en recettes à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 3 788 819 € en 2014 et 33 044 € en 2015 en dépenses et 2 063 610 € en 2014 en recettes sur l'opération n° 0P03O0609.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 458136 - fonction 01 pour un montant de 17 400 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 janvier 2014.